



Limiter l'interaction entre mon fils et ma belle mère

Par **rtt_old**, le **07/10/2007** à **12:46**

Madame, Monsieur,

J'aimerais savoir s'il est possible légalement de limiter l'interaction entre mon fils et ma belle mère, car elle est très manipulatrice. Ayant 15 ans, mon fils est assez influençable.

Cette femme a toujours exercé beaucoup de pression et de contrôle sur mon mari depuis son enfance, et maintenant elle continue avec mon fils. Mon mari n'aime pas l'attitude de sa mère, mais il n'arrive pas à s'en échapper parce qu'elle lui donne de l'argent. Ma belle-mère agit, selon elle avec de bonnes intentions, mais sa façon de penser et d'imposer ses idées vont totalement à l'encontre de moi; elle agit comme si c'était son fils, sans se préoccuper de se que je peux penser !

Le cadre que j'espère pouvoir imposer est le suivant :

- 1- Elle* ne doit pas donner de l'argent à mon fils pour les "bonnes notes" à l'école. (ni une voiture pour réussir au BAC) sans mon avis et celui de mon mari
- 2- Elle* ne doit pas appeler exprès à la maison pendant mon absence, pour parler avec mon fils.
- 3- Elle* ne doit pas donner son avis à mon fils sur son avenir.

*ça s'appliquera aussi à mon beau père, qui est aussi sous son contrôle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.